Pétrole et gaz du Canada-Loi

Il y a deux façons d'examiner la situation actuelle de l'énergie au Canada. D'abord, il y a notre point de vue—le mien, celui que partagent mes collègues. Nous reconnaissons l'existence de problèmes qui se sont développés au cours des nombreuses années de gouvernement libéral, mais nous les considérons comme des défis. Nous savons que le Canada possède des ressources, les ressources dont nous avons besoin, peut-être davantage que tout autre pays au monde. Notre pays est certainement très privilégié de posséder des ressources comme du pétrole, du gaz, de l'uranium et un potentiel hydro-électrique. Il nous suffit de mettre en œuvre des programmes et des lois à la fois bien pensés et équitables. Les simples citoyens et non pas les gouvernements, les gens du secteur privé, prendront des initiatives comme ils l'ont toujours fait jusqu'ici et nous remettront sur la voie de l'autonomie.

Néanmoins, les libéraux et les néo-démocrates ont un point de vue tout à fait contraire. Ils essaient d'exploiter les difficultés qu'ils ont eux-mêmes causées et dont ils sont responsables dans le but de centraliser davantage le pouvoir, comme je l'ai dit, aux dépens des provinces et des territoires, d'accroître la présence du gouvernement dans les entreprises commerciales du pays et de recourir davantage à des sociétés de la Couronne comme Petro-Canada. Ils veulent imposer davantage de règlements et de restrictions à la vie quotienne des Canadiens, au détriment de la liberté individuelle. C'est ainsi que je vois les choses. La centralisation et la socialisation sont les deux mamelles des propositions que renferment la loi sur le pétrole et le gaz au Canada.

## • (2140)

Après ce préambule, je voudrais dire quelques mots au sujet du concept des terres du Canada qui a fait son apparition dans la terminologie libérale dernièrement. C'est une nouvelle expression. Nous n'avons pas été habitués à l'entendre dans le passé. Nous devrions tenter de découvrir son origine et sa signification réelle. Pour ce faire, il faut se référer à la page 46 du prétendu programme énergétique national présenté le 28 octobre au soir, avec ce funeste budget. Ces deux documents font une belle paire. A mon avis, ils valent exactement la même chose.

A la page 46 se trouve une carte où sont délimitées les terres du Canada, expression qui a vue le jour dans le saint des saints du cabinet libéral. D'après cette carte, il s'agit d'une portion considérable de la superficie terrestre et du Canada. Cet après-midi, on nous a dit combien de fois la superficie de ces terres excédait celle des dix provinces. Ces prétendues terres du Canada comprennent tous les littoraux de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince Édouard, de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) devait prendre la parole ce soir, mais une indisposition l'en a empêché. S'il avait abordé ce sujet, il aurait exprimé ce que je vais vous dire en termes beaucoup plus virulents. Après son échec à négocier une entente raisonnable avec les autorités provinciales concernées, qui ont des revendications légitimes, le gouvernement libéral a recours à la technique massue qui lui est chère pour imposer sa volonté, surtout aux provinces le moins en mesure de défendre leurs propres intérêts.

Par ailleurs, d'après cette carte, les terres du Canada englobent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. C'est ce que l'on appelait autrefois les territoires; on ne peut pas les concevoir d'une autre façon. Ce sont des terres que le gouvernement fédéral tient en fiducie pour les quatre provinces qui devront être créées dans le nord du Canada à un moment donné. J'insiste sur cette question de fiducie. Il est indéniable que ces terres appartiennent pour le moment à Sa Majesté du droit du Canada mais que plus tard, lorsqu'on aura créé des provinces dans le Nord—quand le Yukon sera devenu une province et que l'on aura créé une ou plusieurs autres provinces dans les territoires du Nord-Ouest—les ressources de ces régions devront appartenir à ces nouvelles provinces qui devront être mises absolument sur le même pied que les provinces canadiennes actuelles.

Pour le moment, il faut absolument que les territoires aient accès à une partie des recettes provenant des ressources. Les territoires ont des dépenses extrêmement élevées. Les administrations des territoires sont obligées par la loi—par la loi fédérale dans bien des cas—à offrir des services publics analogues à ceux qu'offrent les autres provinces. Dans les territoires, les services scolaires, sociaux et hospitaliers sont très coûteux; il en va de même pour l'entretien des routes et pour les travaux publics.

Si les administrations des territoires n'ont pas de recettes sous une forme ou sous une autre pour pouvoir financer ces services, elles devront s'adresser au gouvernement fédéral. Il faut se rendre compte qu'il n'existe pas d'autre assiette fiscale. Cette région est très peu peuplée et les administrations ne peuvent pas récolter suffisamment d'argent à même les impôts sur le revenu des particuliers ou la taxe de vente. Si ces administrations n'arrivent pas à mettre la main sur les recettes publiques qui leur reviennent, elles devront toujours venir mendier à Ottawa. Alors, les riches ressources des territoires que les habitants tiennent à partager avec leurs concitovens du Sud, vont être exploitées et exportées sans que cela ne leur rapporte quoi que ce soit. Les recettes seront entassées à Ottawa et les habitants de cette région seront forcés de venir pour ainsi dire implorer le gouvernement fédéral de leur rendre une partie de cet argent pour financer ces projets indispensables dont je viens de parler.

Je reviens à la page 43 du Programme énergétique national et à l'offre que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a faite aux différentes provinces adjacentes aux ressources sous-marines. Le gouvernement du Canada a offert «d'accorder 100 p. 100 des recettes de type provincial provenant des ressources à la province adjacente, sous réserve d'une entente prévoyant que, lorsque la province atteindrait un niveau convenu de richesse, ces recettes seraient partagées avec les autres Canadiens.»

On offrait entre autres à ces provinces de leur accorder voix au chapitre pour les affaires qui les touchent directement, notamment lorsqu'il s'agit de minimiser les bouleversements sociaux, écologiques et économiques dans la région. Il semble que les provinces aient rejeté cette offre. Du moins, c'est ce qu'affirme la publication officielle du ministère. Je ne prétends pas parler au nom de ces provinces. Elles avaient peut-être d'excellentes raisons, mais je recommande fortement au ministre de faire une offre semblable aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Je suis certain que cette formule serait tout à fait acceptable comme arrangement provisoire pour le Nord. Son application apporterait aux territoires des recettes dont ils